

QUAND FAIRE VACCINER MA FILLE?

La vaccination est recommandée entre 11 et 14 ans. Elle peut également être proposée en rattrapage aux jeunes filles jusqu'à 19 ans.

> Pourquoi dès 11 ans ?

- Une vaccination à 2 doses.
- La possibilité de profiter du rendez-vous vaccinal pour le rappel dTcaP*, prévu entre 11 et 13 ans, pour l'administration de l'une des doses.
- Une meilleure réponse vaccinale.

Il est important que la vaccination soit réalisée avant l'exposition au risque d'infection.

> Combien ça coûte ?

Le coût de chaque dose de vaccin est pris en charge à 65% par votre caisse d'assurance maladie. Le reste est généralement remboursé par les organismes complémentaires.

La vaccination peut être gratuite dans certains centres de vaccination, municipaux ou départementaux.

Pour les personnes qui bénéficient de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), la prise en charge est à 100% et sans avance de frais.

LE DÉPISTAGE, INDISPENSABLE EN COMPLÉMENT DE LA VACCINATION

À partir de 25 ans et jusqu'à 65 ans, même vaccinées, toutes les femmes doivent réaliser un test de dépistage. Ce test repose sur l'analyse de cellules (examen cytologique) prélevées au niveau du col de l'utérus (prélèvement cervico-utérin / frottis). Il doit être réalisé tous les 3 ans, après deux premiers tests réalisés à un an d'intervalle et dont les résultats sont normaux. La vaccination est une protection efficace qui réduit fortement le risque de cancer du col de l'utérus mais elle ne protège pas contre tous les types de HPV : le dépistage régulier reste donc nécessaire.

* Diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite.

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur

e-cancer.fr



VACCINATION CONTRE LES PAPILLOMAVIRUS HUMAINS (HPV) DÈS 11 ANS

POUR SE PROTÉGER
DU CANCER
DU COL DE L'UTÉRUS



POURQUOI FAIRE VACCINER MA FILLE CONTRE LES HPV?

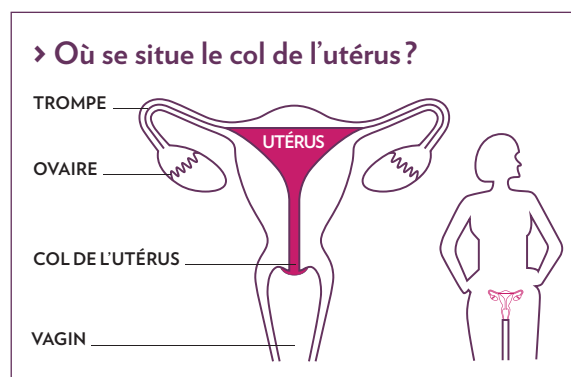
Les papillomavirus humains (HPV) sont la principale cause de cancer du col de l'utérus. La contamination a lieu le plus souvent dans les premières années de la vie sexuelle. Environ 80% des femmes sont infectées par ces virus au cours de leur vie. En général, leur corps parvient à les éliminer, mais il arrive que l'infection persiste et provoque des anomalies (lésions) au niveau du col de l'utérus. Ces lésions peuvent avoir des conséquences sur la vie gynécologique et obstétricale de la femme. Elles peuvent également évoluer vers un cancer des années plus tard.

Chaque année en France, 35 000 lésions précancéreuses ou cancéreuses sont détectées et 3 000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus sont diagnostiqués.

La vaccination est une protection efficace contre les principaux virus HPV responsables du cancer du col de l'utérus.

➤ Comment se transmettent les virus HPV?

Ces virus se transmettent par simple contact au niveau des parties génitales, le plus souvent lors de rapports sexuels, avec ou sans pénétration. Le préservatif, qui protège contre de nombreuses infections sexuellement transmissibles, ne protège donc que partiellement contre les HPV.



COMMENT SE DÉROULE LA VACCINATION?

Il existe 3 vaccins contre les HPV. Ces vaccins préviennent les infections responsables de 70% à 90% des cancers du col de l'utérus.

Plusieurs injections sont nécessaires pour que le vaccin soit efficace : 2 doses suffisent pour les jeunes filles entre 11 et 14 ans.

Il est important de respecter les schémas vaccinaux suivants :

Entre 11 ans et 14 ans

	Gardasil 9®	Gardasil®	Cervarix®
1 ^{re} injection	Entre 11 et 14 ans	Entre 11 et 13 ans	Entre 11 et 14 ans
2 ^e injection	6 – 13 mois plus tard	6 mois plus tard	6 mois plus tard

Entre 14 ans et 19 ans

	Gardasil 9®	Gardasil®	Cervarix®
1 ^{re} injection	Entre 15 et 19 ans	Entre 14 et 19 ans	Entre 15 et 19 ans
2 ^e injection	2 mois après la 1 ^{re} injection	2 mois après la 1 ^{re} injection	1 mois après la 1 ^{re} injection
3 ^e injection	4 mois après la 2 ^e injection	4 mois après la 2 ^e injection	5 mois après la 2 ^e injection

➤ Après de qui faire vacciner ma fille?

La vaccination est réalisée :

- par un médecin ou une sage-femme ;
- par un infirmier, sur prescription d'un médecin ou d'une sage-femme ;
- dans un service de vaccination municipal ou départemental. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou du conseil général de votre département.

LE VACCIN A-T-IL DES EFFETS INDÉSIRABLES?

Les vaccins contre les HPV ont fait l'objet d'une évaluation rigoureuse chez plusieurs milliers de jeunes filles avant leur mise sur le marché.

Comme pour tous les vaccins, les autorités de santé françaises, européennes et internationales réalisent un suivi régulier de ces vaccins. Ce suivi confirme leur sécurité.

Les éventuels effets secondaires sont des réactions au point d'injection, parfois de la fièvre, et plus rarement un malaise avec possible perte de connaissance. C'est pourquoi il est conseillé de réaliser l'injection en position allongée et de se reposer quelques minutes ensuite.

Comme pour tout médicament, il est important de faire part à votre médecin de tout effet indésirable que vous pourriez constater. Vous pouvez également le signaler au centre de pharmacovigilance de votre région.

Plus d'informations sur les effets indésirables sur e-cancer.fr.

Une surveillance internationale rigoureuse

Depuis 10 ans, + de 6 millions de doses prescrites en France et + de 200 millions dans le monde